

Un grand obstacle dans le travail de réformation c'est le fait que les fonctionnaires chargés du soin des détenus, les gardes principalement, manquent d'éducation et des qualités essentielles. Règle générale ces hommes n'ont aucune connaissance antérieure des devoirs qui leur incombent. Ils ignorent les différentes phases que subit le caractère humain et les particularités qui le distinguent, et plus encore, peut-être, la nature et la disposition des êtres avec lesquels ils seront en contact à toute heure de la journée. En outre ces gardes ont à remplir des devoirs trop multiples et continus pour avoir le temps de suppléer par l'étude ou autrement à ce qui leur manque sous le rapport de l'expérience, du tact et de l'empire sur soi-même nécessaire afin de bien exercer la place de confiance qui leur est confiée. Aussi accomplissent-ils en général leurs devoirs pour la forme et d'une manière qui n'est pas satisfaisante. C'est une chose qu'ils ne peuvent empêcher, car la plupart font de leur mieux, suivant ce qu'ils savent. Il arrive encore assez fréquemment que des fonctionnaires donnent le mauvais exemple aux détenus sous leurs soins en montrant de la mauvaise humeur, en faisant usage d'un langage inconvenant et même immoral, et en violant autrement les règlements qu'ils devraient rigoureusement observer. Tout cela a un très mauvais effet sur la bonne discipline et l'esprit des détenus, qui ne tardent pas à profiter de fautes commises par leur surveillants. Comment devrait-on y remédier? Evidemment par la nomination d'hommes ayant acquis par la discipline, l'éducation et la pratique de meilleures aptitudes pour ces charges si responsables. C'est certain qu'on n'exige pas assez aujourd'hui des gardes sous le rapport de ces qualités essentielles. Que l'on donne tout ce qui sera nécessaire pour assurer des réformes, on n'obtiendra pas des résultats si les gardes et surveillants n'ont pas les qualités voulues. Mais comment pourra-t-on se procurer des hommes bien disciplinés et aptes à ces emplois? Si l'on élève le niveau de la police des pénitenciers, il sera également nécessaire d'augmenter les appointements et de donner une rétribution assez forte pour engager la bonne classe d'hommes à faire le service du pénitencier et à ne pas le quitter. Le dicton banal, que "l'on peut se rendre sur la place publique et engager tous les gardiens nécessaires pour moins qu'il n'est payé à ceux actuellement en fonctions," ne mérite pas qu'on en tienne compte. C'est ce que ne fera personne qui a quelque connaissance pratique de l'administration de la prison.

Cette observation est faite par des personnes à vues étroites qui expriment des opinions sans savoir ce dont elles parlent. On pourrait, il est bien vrai, se procurer un grand nombre d'hommes à des gages moindres que n'en reçoivent les gardes et surveillants actuels, mais cela ne veut pas dire qu'ils seraient en état d'accomplir le travail exigé d'eux. Autant vouloir qu'un terrier, ignorant des choses de la navigation, dirige un navire. Il est prématuré, peut-être, de demander l'établissement d'une école pour former les fonctionnaires des pénitenciers, comme il en existe dans quelques pays du continent, si l'on considère que cela entraînera une trop forte dépense et que notre pays est encore bien jeune, mais il peut être affirmé, sans grands risques, qu'à la longue les avantages provenant de l'école compenseraient la dépense. Mais si ce plan de se procurer des officiers capables paraît trop dispendieux, ou est trop avancé pour notre pays, on pourrait recruter des gardes lorsqu'ils survient des vacances dans les corps de la police fédérale ou de la police à cheval, en établissant que la nomination à un emploi au pénitencier sera une promotion avec appointements plus élevés. Après l'école dont il vient d'être parlé, c'est bien dans le corps de la police fédérale ou de la police à cheval que l'on peut le mieux préparer des hommes pour la surveillance des pénitenciers à raison de la discipline qui y est observée et de l'instruction que reçoivent ses membres, c'est-à-dire